



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

SERVICE ENVIRONNEMENT

**N°D2022-186-STE**

**OBJET : REDEVANCE SPÉCIALE CONVENTIONS PARTICULIÈRES GROS PRODUCTEURS**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018C-96-STE en date du 28 juin 2018 par laquelle l'Assemblée a fixé les tarifs de la Redevance Spéciale pour les déchets des professionnels ;

Considérant que cette délibération prévoyait également que les conventions particulières passées avec les gros producteurs de déchets soient maintenues. Six établissements sont concernés par cette mesure et avec lesquels il convient, chaque année, de signer un document contractuel particulier ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – D'approuver les conventions particulières avec les entreprises ou établissements publics suivants : le supermarché E. LECLERC, le supermarché CASINO, le Centre Hospitalier de Fumel, la commune de Fumel, le camping Ullule de Tournon d'Agenais et le château de Saint- Sylvestre au titre de la Redevance Spéciale 2022-2023 ;

2°) – D'autoriser la signature de ces conventions particulières et tous les documents en rapport avec cette affaire ;

3°) – Précise que le produit de ces redevances a été inscrit au BP 2022 en recettes (section fonctionnement – article 70612).

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 07 novembre 2022



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 14 novembre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 14 novembre 2022

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.cc-dufumelois.com](http://www.cc-dufumelois.com)